



# Procès-verbal du Conseil Municipal

du jeudi 14/10/2021 à 20h00

(à la Mairie)

**Nombre de conseillers en exercice :** 13 (Présents ou représentés : 13)

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENGE (arrivé à 20h25 durant le point 1), Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

**Excusés :** Caroline BARRAL-AURATUS (représentée par Aurore LEFEBVRE), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**Début de la séance :** 20h05

Avant de commencer, Madame le Maire propose, dans un souci de cohérence, d'inverser le point 6 et le point 7 portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle souhaite par ailleurs ajouter un point 7bis visant à prendre une délibération concernant le SIG départemental.

## 1. Informations générales

### a) Visite du barrage de Saint-Etienne-Cantalès

La visite du barrage aura lieu ce samedi 16/10/2021 à 10h30. Elle concerne tous les membres du Conseil Municipal, ainsi que leur conjoint et enfants s'ils le souhaitent. Un point est fait sur le nombre de participants.

### b) Comice agricole d'Ytrac

Le Comice agricole d'Ytrac aura lieu ce samedi 16/10/2021 : Jérémy LABRUNIE y participera.

### c) Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 15/11/2021 à 18h30.

### d) Visite du Préfet

La visite du Préfet sur la commune est planifiée le vendredi 05/11/2021 matin.

Dans un premier temps, il ira voir les travaux effectués par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sur la parcelle de Monsieur ANDRIEU : aménagement des abords des cours d'eau pour éviter que les vaches aillent piétiner dans les cours d'eau. Ce projet est aussi désigné sous le terme de « mise en défend des ruisseaux ».

Dans un deuxième temps, l'objectif sera de lui présenter la commune et les projets en cours (équipement numérique de l'école, base multi-accueil de plein air, etc.).

La matinée se terminera avec l'inauguration des travaux du Bourg.

### e) Cérémonie du 11 novembre

La décision est prise de maintenir cette cérémonie à 11h00, comme l'année dernière.

Une communication sera faite sur le site Facebook de la Mairie et, a posteriori, sur le bulletin municipal.

La gerbe sera achetée par Caroline BARRAL-AURATUS et Aurore LEFEBVRE.

La question du vin d'honneur se pose.

### f) Chats errants

Le groupe « Chats errants », composé de Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Maryline MONTEILLET et Alain PEYROU, s'est réuni le mardi 12/10/2021.

Il a été décidé de collecter des informations auprès de différents intervenants (commune d'Arpajon-sur-Cère, SPA, Fondation 30 millions d'amis, vétérinaires) et de refaire un point dans 10 jours.

L'objectif est de pouvoir réaliser une première campagne de stérilisation en février 2021.

Le financement par la Fondation 30 millions d'amis équivaldrait à 50 % du coût de la stérilisation.

La commune d'Arpajon-sur-Cère a précisé que le coût à prendre en charge par la commune serait de l'ordre de 700 € pour 20 chats.

Cette information a généré un débat en Conseil : certains pensent que « ça ne sert à rien », que « le coût est trop important », qu'« on en oublie toujours » et que du coup « la prolifération continue », qu'« il faudrait que les chasseurs arrêtent de tuer les renards qui contribuent à freiner la prolifération des chats », etc.

La décision sera soumise au vote du Conseil Municipal de décembre.

L'idée de sensibilisation des habitants à cette problématique, via le journal municipal, est maintenue.

#### **g) Marché Espaces Verts**

Le marché Espaces verts doit être renouvelé car la société « Paysagiste des volcans » cesse son activité.

Il va falloir relancer un marché : ce travail est à mener par la Commission Travaux sur la fin d'année.

#### **h) Travaux de voirie : Demande de la CABA**

En vue de la préparation de son budget primitif 2022, la CABA demande aux communes de lui faire remonter, d'ici le 20/12/2021, les travaux de voirie envisagés sur leur territoire (emprise des travaux, plans prévisionnels, etc.). Le but est de pouvoir coordonner les interventions de la CABA sur les réseaux.

#### **i) Formation « Les gestes qui sauvent »**

En partenariat avec Groupama, l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal propose aux élus et agents des collectivités de participer à une formation gratuite concernant les gestes de premiers secours.

Plusieurs dates (session de 2 heures) et lieux sont proposés.

Mme le Maire transmettra le mail aux conseillers avec le lien pour s'inscrire.

#### **j) Dématérialisation de l'ADS (Application du Droit des Sols)**

Ce projet vise à dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme, depuis le dépôt de la demande jusqu'à l'instruction de l'autorisation d'urbanisme. La dématérialisation de l'ADS sera obligatoire, à compter du 01/01/2022, pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes de notre taille auront pour obligation de pouvoir réceptionner des demandes de façon électronique. La CABA est en train de déployer ce système pour l'ensemble des communes qui lui sont rattachées. Une réflexion est en cours au niveau national concernant le format des plans qui s'avèrent souvent difficiles à scanner, sauf à disposer d'un équipement spécifique.

#### **k) Protections auditives pour les agents**

Mme le Maire avait pris un rendez-vous le 22/09/2021, auprès du centre auditif AUDIKA d'Aurillac, pour les agents qui interviennent sur les temps scolaires ou périscolaires. Les moulages ont été faits : les trois agents concernés seront prochainement équipés de bouchons d'oreille adaptés.

#### **l) Opération « Un carré de verdure pour le climat et la biodiversité »**

Ce projet, mené par le CPIE, a été présenté en bureau communautaire de la CABA.

L'objectif est de laisser des espaces à l'état naturel de mars à fin août (sans coupe, ni engrais, ni pesticide) et de mener des actions de désimperméabilisation et renaturation des sols.

#### **m) Fibre**

La Mairie a reçu un courrier d'un sous-traitant d'ORANGE demandant l'autorisation d'implantation de poteaux à Verniols, Les Fontanelles, Les Coustilles, La Vielle. Ces autorisations viennent en sus de celles déjà données pour Puechbroussou, Le Rieu, le Lotissement Peyragude, Le Pont, etc.

#### **n) Dotations DETR**

La Mairie a reçu un acompte de plus de 3 283,20 € de DETR numérique. Les travaux d'équipement numérique de l'école étant achevés, le solde va pouvoir être demandé.

Un acompte de DETR de près de 6 900,90 € a été réceptionné pour les travaux réalisés au camping du Puech-des-Ouilhes. Le versement du solde ne pourra être sollicité qu'à la fin des travaux qui sont échelonnés sur plusieurs années.

#### **o) Dotation « Protection fonctionnelle des élus »**

En application de l'article D.2123-29 du code général des collectivités territoriales, une somme est allouée aux communes de moins de 3 500 habitants au titre de la dotation budgétaire de compensation par l'État du coût de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle. Le montant s'élève à 102 € pour la commune de Lacapelle-Viescamp.

#### **p) Horaires de travail de la Secrétaire de Mairie**

Mme le Maire est à la Mairie toute la journée du vendredi. Précédemment, la Secrétaire de Mairie ne travaillait pas le vendredi après-midi. Cette demi-journée de repos a été décalée au jeudi après-midi, ce qui permet à Mme le Maire et à la Secrétaire de Mairie de davantage travailler ensemble.

#### **q) Ateliers numériques**

Les ateliers numériques proposés par le CCAS ont repris avec au moins une dizaine de personnes : le nombre de participants a ainsi doublé. Ces ateliers sont animés par Maxime du centre socioculturel.

#### **r) Ateliers Gym Douce**

Ces ateliers pour séniors sont animés par le CLIC le vendredi matin : ils comptent également une dizaine de participants.

#### **s) Chemins de randonnée**

La CABA a à sa charge 600 km de chemins d'intérêt communautaire.

Compte tenu notamment du coût d'entretien de ces chemins, la CABA ne souhaite pas aller au-delà. L'idée, pour les chemins qui resteront dans le giron communautaire, est de les fédérer autour du label « Art et Histoire ».

Des référents ont été désignés, pour chaque commune, afin d'alerter en cas d'incidents sur un chemin (chute d'arbres par exemple), de faire le lien avec les propriétaires privés le cas échéant, etc.

Comme vu lors d'un précédent Conseil Municipal, les référents sentiers pour la commune de Lacapelle-Viescamp sont Patrice COUDON et Patrick EVEILLARD. Ce dernier a participé à la dernière réunion organisée par la CABA. Des plans ont été remis permettant de confirmer que nous avons deux chemins d'intérêt communautaire : le chemin de Viescamp et une partie du chemin du Marais.

Il est demandé aux communes de vérifier que les chemins communautaires permettent bien le passage des piétons et des vélos VTT. Si les chemins ne sont pas propriété de la commune, il convient de s'assurer que nous disposons d'une convention à jour avec les propriétaires. Si ce n'est pas le cas, il convient de les refaire. Une autre solution est d'acheter l'assiette des terrains en question. Patrice COUDON et Patrick EVEILLARD ont donc commencé à étudier les plans des deux chemins afin d'identifier les propriétaires.

Les chemins communautaires doivent présenter un intérêt pour le promeneur, des particularités à voir : dans un 2<sup>ème</sup> temps, il conviendra donc d'associer la Commission « Patrimoine ».

L'entretien de ces chemins, à savoir l'égavage et le débroussaillage, est communautaire.

L'entretien du mobilier ou matériel (tables, bancs, clôtures, etc.) revient en revanche à la commune.

#### **t) Réunion du CCAS**

Le CCAS s'est réuni la semaine dernière afin de se concerter sur les prochaines actions.

Un repas en présentiel sera organisé pour les 70 ans et plus.

Un colis sera proposé à ceux qui ne se déplacent pas.

#### u) Activités de Printemps 2002

Jean-Paul TROUPEL indique que l'association Printemps 2002 a repris ses activités.

#### v) Compteur Linky

La société installant les boîtiers Linky a commencé les prises de rendez-vous et les interventions chez les habitants de la commune.

#### w) Elagage des arbres du cimetière

Simone SALAT indique avoir reçu la demande d'une personne de la commune pour tailler les deux arbres à l'entrée du cimetière. Mme le Maire indique que l'élagage de ces deux arbres est d'ores et déjà programmé.

#### x) Table du Couderc de Martal

Mme le Maire indique que la table de Martal a été rénovée : elle fait part de ses remerciements pour cet acte citoyen.

### 2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31/08/2021

Vote :

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )
-----------	------------	---------------------------------------

Le **compte rendu du 31/08/2021** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés**.

Alain PEYROU procède en séance à la lecture des remarques portées sur le pouvoir que lui a remis Serge POTEL. Il est notamment indiqué qu'il serait bien de recevoir les PV de Conseils Municipaux la semaine suivante. Mme le Maire indique que les comptes-rendus sont affichés en Mairie sous huitaine et mis en ligne sur le site internet de la commune. Le dernier n'y serait pas : ce point sera vérifié avec le prestataire ALTAPROD car la demande de publication leur a bien été envoyée.

### 3. Exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

La règle jusque-là appliquée est que les constructions nouvelles sont exonérées de taxes pendant deux ans. Les communes peuvent modifier cette exonération et la réduire à 40%, 50%, etc. Ce point a été évoqué en bureau communautaire, entre les maires des communes de la CABA. Pour la commune de Lacapelle-Viescamp, au vu du peu de constructions nouvelles prévues, les recettes étaient estimées à environ 800 €. La décision a été prise en bureau communal de ne pas revenir, cette année, sur cette exonération. La réflexion sera à mener pour l'année prochaine, sachant qu'il est également possible de déterminer un champ d'application. En effet, ce dispositif s'applique également aux extensions de maisons, aux garages, etc.

### 4. Provision pour créances douteuses sur l'exercice 2021

Mme le Maire procède à la lecture du document transmis par la Trésorerie. Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales requiert la constitution de dotations aux provisions pour créances douteuses, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable public. Au vu de l'état transmis par la Trésorerie, Mme le Maire propose de constituer une provision sur l'exercice 2021 de 427,54 € correspondant à 20% du stock de créances douteuses arrêté au 31/08/2021.

Vote :

<b>Délibération DE_2021_40</b> : Constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 427,54 €		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )

## 5. Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air

### a) Dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 (CRTE)

En mars 2021, une délibération avait été prise pour un montant total estimé à 207 000 €.

Depuis, le projet et les coûts ont été affinés avec l'aide du maître d'œuvre Mme FRANCOIS : le montant total est à présent estimé à 128 284,28 € HT (153 941,14 € TTC).

Le Préfet a énoncé un certain nombre de critères pour qu'un dossier puisse être retenu au titre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et bénéficiaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Les dossiers étaient à déposer avec le lundi soir 11/10/2021. La réponse devrait être assez rapide. En fonction, il conviendra de compléter avec une demande de DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Dans l'immédiat, Mme le Maire propose un nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en € HT	Montant de la subvention en € HT
Fonds Cantal Innovation	26,43 %	128 284,28 €	33 900,00 €
DSIL	53,57 %	128 284,28 €	68 727,42 €
Autofinancement	20,00 %	128 284,28 €	25 656,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>128 284,28 €</b>	<b>128 284,28 €</b>

**Délibération DE\_2021\_41** : Autorisation à Mme le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 (CRTE) pour un projet estimé à 128 284,28 € HT

Vote :

Pour : 11	Contre : 1 ( <i>Jérémy LABRUNIE</i> )	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )
-----------	---------------------------------------	---------------------------------------

### b) Dossier de demande de subvention à la Fédération Française de Football

De la même façon, une délibération avait été prise en mars 2021 pour une demande de subvention « Fonds d'aide au football amateur ». Depuis, les montants des travaux relatifs aux vestiaires et au local arbitre ont été revus. La demande de subvention devait être déposée avant fin septembre auprès du District de Football.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en € HT	Montant de la subvention en € HT
Subvention fédération foot	40,00 %	42 590,86 €	17 036,35 €
Conseil régional	40,00 %	42 590,86 €	17 036,35 €
Autofinancement	20,00 %	42 590,86 €	8 518,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>42 590,86 €</b>	<b>42 590,86 €</b>

**Délibération DE\_2021\_42** : Autorisation à Mme le Maire de déposer une demande de subvention à la Fédération de Football pour un projet estimé à 42 590,86 € HT

Vote :

Pour : 11	Contre : 1 ( <i>Jérémy LABRUNIE</i> )	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )
-----------	---------------------------------------	---------------------------------------

Mme le Maire rappelle que la commune doit obligatoirement financer au moins 20 % de l'opération globale.

La déclaration de travaux sera faite prochainement. Ensuite, les appels d'offre seront lancés en scindant certaines parties en petits lots pour permettre à des artisans locaux d'y répondre.

## 6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021 concernant la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

Le rapport du CLECT a été transmis par messagerie à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de transférer la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) » à la CABA. Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe du 07/08/2015 et est entré en vigueur à compter du 01/01/2020.

Dans ce contexte, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées entre un EPCI et les communes membres. La CLECT est ainsi chargée d'élaborer un rapport détaillant les conditions de cette évaluation et valorisant les coûts et les ressources attachés audit transfert. Ce rapport constitue la référence de droit commun pour déterminer les montants qui seront pris en considération pour procéder à la révision des attributions de compensation (AC) à ce titre.

Pour mener à bien ses travaux, la CLECT a pu s'appuyer sur les études conduites par le groupement de cabinets Setec Hydralec, Landot et Associés Partenaires Finances Locales, ainsi que sur les contributions de la Commission du Grand Cycle de l'Eau de la CABA et les échanges techniques menés avec les 25 communes membres de la CABA.

Mme le Maire rappelle que le travail de recensement (grilles, etc.) a été fait en début d'année par Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON. Seuls les équipements sont pris en compte (le Bourg, le Roucan, le Rieu, Peyragude), et non les fossés.

A la date du transfert et à l'échelle des 25 communes, la charge annuelle de fonctionnement de ce nouveau service communautaire a été fixée à 227 382 €, avec un montant d'investissement de 893 734 €. Pour la seule commune de Lacapelle-Viescamp, le transfert a été estimé à environ 15 000 €.

La CABA devrait mettre en place une taxe sur le foncier bâti pour compenser les coûts générés (cf. point suivant).

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2021_43</b> : Approbation du rapport de la CLECT du 09/09/2021 concernant la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )

## **7. Mise en œuvre d'une procédure de libre révision des attributions de compensation concernant le transfert à la CABA de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »**

Le bureau communautaire reprenant les propositions faites dans le rapport de la CLECT (cf. point précédent) s'est unanimement positionné en faveur de la mise en œuvre d'une procédure de libre révision des attributions de compensation (AC) dans le cadre de ce transfert. Il a en conséquence demandé au Président de la CABA d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 30/09/2021 et d'inviter chacun des maires des communes membres à en saisir également son Conseil Municipal.

Du fait de l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation des communes membres, cette compétence sera intégralement financée par le Budget Principal de la CABA, ce qui pourrait justifier à l'avenir de mobiliser une part de la fiscalité sur le foncier bâti.

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2021_44</b> : Approbation des modalités financières proposées pour le transfert à la CABA de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (procédure de libre révision des attributions de compensation, part de fiscalité sur le foncier bâti, etc.)		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )

## **7bis. SIG départemental**

Dans le cadre du programme Cyber Cantal, le Conseil Départemental du Cantal propose de mettre à disposition des communes, EPCI et syndicats mixtes, un Système d'Information Géographique (SIG atlas.cantal.fr) performant et utilisable via internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques. Les collectivités intéressées doivent signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec le Département.

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2021_45</b> : Autorisation à Mme le Maire de signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du SIG proposé par le Département		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 ( <i>Serge POTEL</i> )

## 8. Points sur les services scolaires et périscolaires

### a) Transport scolaire

Mme le Maire a eu une entrevue, la semaine dernière, avec M ; Prat et M. Poulain, les personnes en charge du transport scolaire à la CABA. Ce point était intéressant car il a permis de rappeler les règles en vigueur, les problématiques de responsabilité, etc. Mme le Maire fait part de ses impressions, à savoir une organisation « intelligente » et « souple » du transport.

### b) TAP

Aurore LEFEBVRE indique que la gestion des TAP est devenue très compliquée. Il est de plus en plus difficile de trouver des intervenants, d'autant que certains avaient répondu positivement et décident finalement d'arrêter en cours de route (exemple : atelier percussions, conteuse, etc.). Ces désistements n'ont pas tous la même origine mais il apparaît que certains enfants sont irrespectueux, tant envers le matériel qu'avec les intervenants, et qu'il est souvent nécessaire de hausser le ton. Dans l'immédiat, l'atelier percussions est remplacé par du football.

## 9. Point sur la restauration scolaire

La mise en œuvre du circuit court AGRIOLOCAL a débuté avec les laitages. Les commandes sont faites par Mme le Maire et Rovine RENARD : la procédure est, pour le moment, relativement lourde (consultation en semaine N pour les menus de la semaine N+3). L'objectif pour la période 1 est de lancer des consultations à chaque fois afin de tester plusieurs fournisseurs. En période 2, Mme le Maire propose d'installer des fournisseurs qui auront été appréciés en période 1.

Mme le Maire alerte par ailleurs sur le fait que circuit court veut aussi dire moins de diversité : certains aliments vont revenir plus fréquemment (exemple : Cantal / Saint Nectaire plutôt qu'un panel plus large de fromages).

Un point financier sera fait sur ce sujet lors du Conseil Municipal de décembre.

## 10. Point sur les travaux

Jean-Paul TROUPEL liste les travaux planifiés ou en cours d'étude :

- Fauchage des talus : en cours.
- Elagage de 25 arbres (Martal, entrée du cimetière, la Frescaldie) : le nécessaire sera fait par la société « Paysagiste des volcans » avant sa cessation d'activité.
- Cimetière : des devis ont été faits pour chiffrer le coût de mise en place d'un film géotextile et de gravillons (montant d'environ 28 000 €).
- Travaux à la Frescaldie : le choix a été fait de retenir un enrochement pour le soutènement d'un mur communal qui est en train de s'affaisser mais les bâtiments de France viennent d'émettre un refus et les autres solutions sont beaucoup plus onéreuses.
- Les panneaux « Jallès Haut » + « limitation 30 km/h » pour les Fontanelles + « attention aux enfants » pour Jallès ont été commandés.

## 11. Questions diverses

- **Décharge sauvage** : Mme le Maire indique avoir été alertée, photos à l'appui, concernant une pleine remorque de fibrociment amianté déversée au bord du lac, à proximité du Pont de la Marie.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00 h 40.**